SÉMINAIRE SUR LA GESTION DES CRISES:

«CRISE NATIONALE ET DROITS FONDAMENTAUX : CAS DU BURKINA FASO»

Présentée par :

Madame Fatimata SANOU/TOURE

Médiateur du Faso

Luxembourg, les 24 - 25 Octobre 2023

Plan

INTRODUCTION

I. PRESENTATION DU MEDIATEUR DU FASO

II. ETAT DES LIEUX

III. CONTRIBUTION DU MEDIATEUR DU FASO EN TEMPS DE CRISE

IV. CONTRIBUTION DU MEDIATEUR DU FASO AU RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE ENTRE LES POPULATIONS ET LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

V. PLAIDOYER DU MEDIATEUR DU FASO EN FAVEUR DES VEUVES ET ORPHELINS DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

VI. LES AUDIENCES FORAINES

CONCLUSION

Introduction

- Depuis 2016, le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire qui engendre de terribles conséquences pour les populations.
- A cela, il faut ajouter les crises politiques et institutionnelles que le pays a traversé en 2014 puis en 2022.
- C'est dans un contexte de crises sécuritaire, économique et social que le Médiateur du Faso est questionné sur son rôle dans la préservation de l'État de droit et la défense des droits fondamentaux des citoyens au Burkina Faso.
- Pour aborder cette thématique, il sied après une brève présentation de l'institution du Médiateur du Faso, de faire l'état des lieux de la crise au Burkina Faso, puis de mettre en évidence le rôle clé joué par le Médiateur du Faso pour la juguler.

I. PRESENTATION DU MEDIATEUR DU FASO

Crée le 17 mai 1994 et constitutionnalisé en 2012, le Médiateur du Faso est une autorité administrative indépendante régie par la loi organique n° 017-2013/AN du 16 mai 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement.

La mission générale dévolue au Médiateur du Faso est d'apporter une assistance et des conseils aux citoyens pour faire valoir leurs droits et faire face à leurs devoirs. A ce titre, la loi lui confère les attributions suivantes :

- recevoir et instruire les réclamations provenant des personnes physiques et morales et relatives au fonctionnement des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission de service public ;

- **faire des propositions de modifications de textes législatifs, réglementaires et administratifs dans l'intérêt général ;**
- **participer à la demande du Président du Faso, du Gouvernement ou d'une organisation de la société civile, à toute action tendant à l'amélioration du service public ou à toute activité de conciliation entre l'administration publique et les forces sociales et professionnelles ;**
- **s'autosaisir de toute question relevant de sa compétence, chaque fois qu'il a des motifs de croire qu'une personne ou un groupe de personne a été lésé ou peut vraisemblablement l'être, par l'acte ou l'omission d'un organisme public.**

II. ETAT DES LIEUX DE LA CRISE AU BURKINA FASO

- Depuis 2016, des groupes djihadistes sévissent au Burkina Faso. Des attaques sont principalement enregistrées dans presque toutes les régions du pays.
- Elles engendrent de nombreuses pertes en vies humaines, des déplacements massifs de populations, avec comme corollaires le dysfonctionnement des systèmes de santé, éducatif et l'arrêt des activités économiques.
- Par ailleurs, la stigmatisation de certaines communautés et les violences communautaires qui en résultent mettent à mal la cohésion sociale et le vivre ensemble, toute chose qui conduit à la naissance et à l'exacerbation des crises intra et intercommunautaires.

- **Une crise migratoire interne continue depuis plusieurs mois. Au cours de l'année 2022, les violences ont poussé plus de 2 millions de personnes à se déplacer à l'intérieur du pays.**
- **52% de ces personnes déplacées internes sont des enfants ! On note aussi par ailleurs que 1,07 million d'élèves sont affectés par la fermeture de 6 253 écoles dans le pays.**
- **Une crise alimentaire ne cesse de se confirmer pour des millions de personnes. En effet, les violences et les déplacements internes provoqués par la crise sécuritaire limitent fortement la production agricole, dans un pays où plus de 80% de la population dépend fortement de l'agriculture pour assurer sa sécurité alimentaire.**

- **Les problématiques soulevées par la gestion du terrorisme ont fondamentalement bouleversé le fonctionnement normal de l'Etat et transformé les comportements des citoyens et de la classe politique burkinabè.**
- **Parler des droits de l'homme au Burkina Faso dans un contexte de crise à l'aune des actions du Médiateur du Faso revient à mettre en exergue les interventions de l'Institution pour la protection des droits humains en situation de crise et aussi les actions menées pour sensibiliser les citoyens.**

III. CONTRIBUTION DU MEDIATEUR DU FASO EN TEMPS DE CRISE

➨ LA CRISE DE YENDERE (2011)

Dans le village de Yendéré dans la province de la Comoé, deux (2) communautés étaient au bord de l'affrontement à la suite d'un problème d'expropriation d'une exploitation agricole de 240 hectares au profit de l'une des communautés.

Il a fallu l'intervention du Médiateur du Faso qui a effectué une mission sur place pour éviter le pire.

Exploitation d'anacardes à Yendéré

➨ LA CRISE DE OUTOUROU ET NEGUENI (2014)

L'implantation d'un collège d'enseignement général (CEG) dans le village de Outourou a été dénoncée par les populations du village de Néguéni. Cette situation avait occasionné des affrontements entre les deux villages entrainant plusieurs pertes en vie humaines.

Saisi de la question le Médiateur du Faso a entrepris des actions de rapprochement entre les deux (2) camps. Ce qui avait permis la signature d'un protocole d'entente entre les deux (2) parties.

A ce jour chacun des deux villages dispose de son CEG.

LA CONTRIBUTION AU PROCESSUS DE RECONCILIATION NATIONALE APRES L'INSURRECTION POPULAIRE (2014 - 2015)

Par lettre n°02-55/PF en date du 15 décembre 2014, Son Excellence Monsieur le Président du Faso, Président de la Transition avait invité le Médiateur du Faso, à s'impliquer dans le processus de réconciliation nationale entamé par le Gouvernement.

Cette intervention du Médiateur du Faso a fortement contribué à l'apaisement du climat social consécutif aux évènements des 30 et 31 octobre 2014.

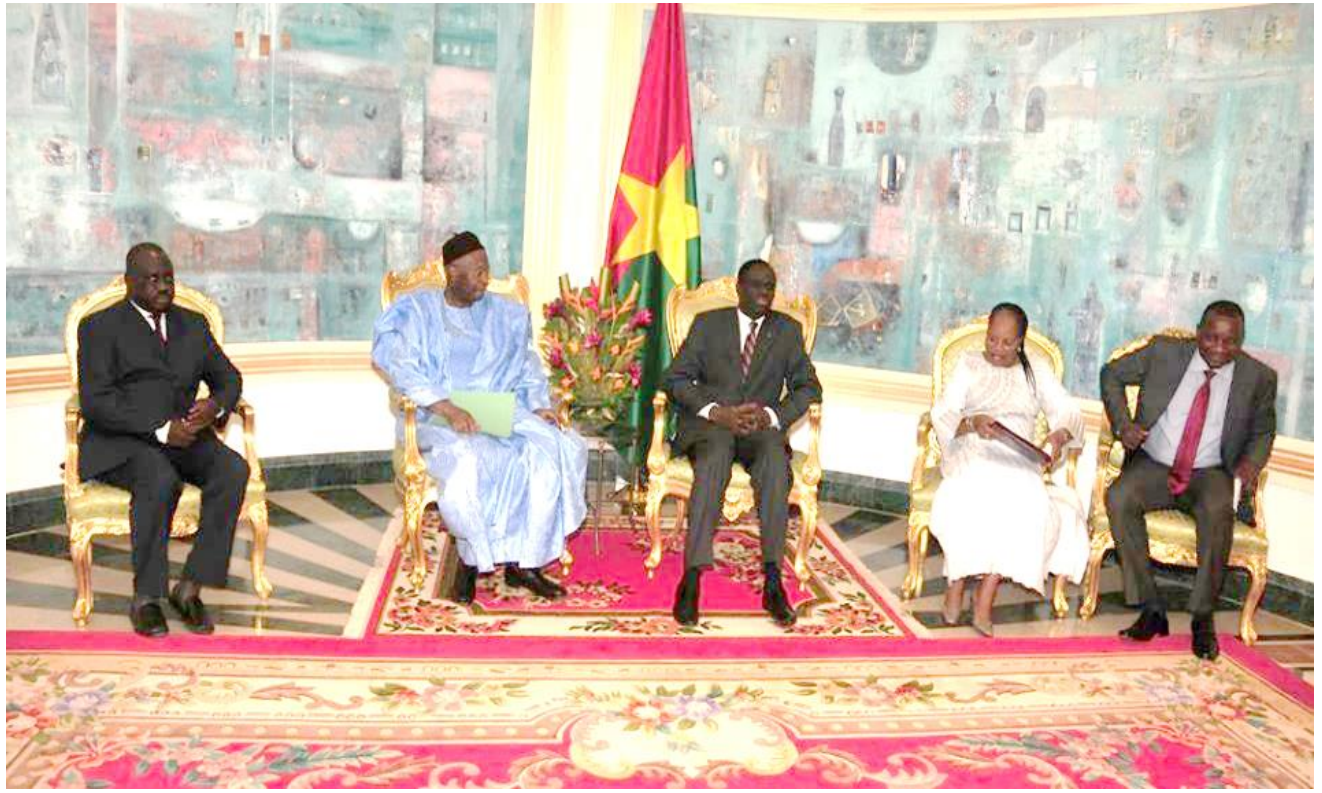

Les Médiateurs en entretien avec le Président du Faso, Président de la Transition

CRISE ENTRE LA POPULATION DE SOURI ET LES RESPONSABLES DE L'UNIVERSITE DE DEDOUGOU (2015)

Le Médiateur du Faso a été informé d'un risque sérieux de troubles liés à des contestations par la population du village de Souri de la délimitation d'un domaine foncier destiné à abriter l'Université de Dédougou.

Le Médiateur du Faso s'est saisi du dossier et au terme des missions de médiation, un projet d'accord a été soumis aux parties.

L'université de Dédougou à Souri construit après la médiation

LA CRISE DE SOLENZO (2018)

Le Médiateur du Faso a été informé d'une situation de crise liée à la volonté de la communauté Mossé d'établir un Chef sans la caution du Chef de Canton de Solenzo. Cette crise qui sévissait depuis plusieurs décennies a occasionné entre 2010 et 2011 des morts, des blessés et des dégâts matériels importants.

Après plusieurs missions de médiation, le Médiateur du Faso a fait des recommandations aux différentes parties qui sont entre autres :

- renoncer à l'intronisation du Chef des Mossé à Solenzo ;
- désigner un représentant des Mossé auprès du Chef de Canton de Solenzo ;
- mettre en place un comité de suivi des conclusions de la rencontre.

Une journée de la paix a été organisée à ce effet au cours de laquelle les communautés ont fait la paix.

Le Chef de Canton de Solenzo et le Représentant de la communauté Mossé ont été décorés sur proposition du Médiateur du Faso, à l'occasion de la fête de l'Indépendance pour leurs rôles dans le retour de la paix dans la province des Banwa.

LA CRISE DE L'EDUCATION (2017-2018)

Le secteur de l'éducation au Burkina Faso, a été paralysé d'octobre 2017 à janvier 2018, suite à des mouvements de grèves observés par les syndicats de l'enseignement pour la non satisfaction d'une plateforme revendicative soumise au Ministère de l'Éducation Nationale.

Invité par les Associations des élèves a se saisir de la crise, le Médiateur du Faso a permis un dénouement heureux à la crise en conciliant toutes les positions, ce qui a permis de sauver l'année scolaire.

Madame le Médiateur du Faso
et des élèves de la ville de Ouagadougou

(Image d'illustration)

LA CRISE DE POLESGO (2020)

Suite à une crise qui avait éclaté entre les propriétaires terriens de Polesgo et le Conseil municipal l'Arrondissement 4 de Ouagadougou sur des modalités de compensation en termes de nombre de parcelles dans le cadre de l'aménagement de la trame d'accueil dans la zone industrielle de Kossodo, le Médiateur du Faso, saisi de l'affaire, arrive à faire signer aux protagonistes un protocole d'accord mettant fin à cette crise.

Une poignée de main marquant la conciliation sous le regard du Médiateur du Faso

➨ CRISE A L'UNIVERSITE NAZI BONI DE BOBO-DIOULASSO (2021 - 2022)

L'Université Nazi BONI a connu des manifestations répétées qui se sont soldées par un affrontement entre étudiants et forces de l'ordre entrainant une suspension des activités académiques.

Le Médiateur du Faso s'est saisi de la question afin d'identifier les causes et reformuler les recommandations pour une sortie de crise.

Après plusieurs rencontres de médiations, le Médiateur du Faso a formulé des recommandations à l'endroit du Gouvernement, de l'administration universitaire et des étudiants.

Ces recommandations ont été prises en compte par les différents acteurs, toute chose qui a permis la reprise normale des activités académique au sein de l'université.

CRISE RELATIVE À LA RESTAURATION DU MINARET DE LA MOSQUÉE DE DIOULASSOBA A BOBO-DIOULASSO (2022)

Suite à une crise née de la restauration du minaret de la mosquée de Dioulassoba avec les jeunes de la localité, le Médiateur du Faso s'est saisi du dossier.

Après plusieurs rencontres de médiations,

le Médiateur du Faso a recommandé au Gouverneur de la Région des Hauts Bassins de :

- impliquer davantage les premiers concernés ;
- revoir la composition du comité de restauration et de suivi ;
- communiquer davantage afin que toutes les parties soient au même niveau d'information.

L'intervention du Médiateur du Faso a permis la poursuite des travaux dans la quiétude.

CONTRIBUTION DU MEDIATEUR DU FASO A RESOLUTION DE LA CRISE ENTRE L'EXECUTIF ET LE JUDICAIRE (2023)

Courant le mois d'août 2023, les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire ont été secoués par une crise suite à l'irruption d'un groupe de militaires dans un palais de justice pour y soustraire une personne placée sous mandat de dépôt.

Image d'illustration :

Madame le Médiateur du Faso remettant les rapports d'activités 2021 et 2022 au Chef de l'Etat

Le Médiateur du Faso, conformément à sa mission s'est autosaisi de cette situation, au regard des répercussions que cette crise allait avoir sur les droits des citoyens notamment à cause de la suspension des activités juridictionnelles qui en a résulté.

Par la suite, le Médiateur du Faso a été saisi par le Gouvernement pour solliciter son accompagnement afin de faciliter le dialogue avec les autorités judiciaires.

Faisant suite à cette sollicitation du Gouvernement, le Médiateur du Faso a effectivement facilité une rencontre entre une délégation gouvernementale et le Procureur Général près la Cour d'Appel de Ouagadougou.

Cette intervention du Médiateur du Faso a permis de trouver une issue heureuse à la crise.

IV. CONTRIBUTION DU MEDIATEUR DU FASO AU RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE ENTRE LES POPULATIONS ET LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE (FDS)

- En mai 2022, le Médiateur du Faso a organisé en collaboration avec le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) une audience foraine sur la thématique du renforcement de la confiance entre les populations civiles et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS).
- Cette activité a suscité un engouement particulier auprès des acteurs et a permis au FDS et aux populations d'échanger sur diverses thématiques en lien avec leur collaboration dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.
- Ces échanges ont permis aux acteurs de briser plusieurs tabous et de redéfinir les contours de leur collaboration dans la lutte contre le terrorisme dans leur localité.

LE MÉDIATEUR

LE MÉDIATEUR
DU FASO

LIZA

V. PLAIDOYER DU MEDIATEUR DU FASO EN FAVEUR DES VEUVES ET ORPHELINS DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

- **L'Institution a mené un plaidoyer auprès du Président du Faso au profit des veuves et des orphelins des Forces de Défense et de Sécurité tombés au front sur les points suivants :**
  - **la mise en place d'un dispositif de suivi de l'utilisation de l'indemnisation allouée par l'Etat aux veuves et orphelins ;**
  - **la mise en place d'un mécanisme de financement des activités génératrice de revenus au profit des veuves ;**
  - **l'effectivité de la mesure de délégation de solde qui consiste à faire bénéficier aux veuves et orphelins de la totalité des salaires des défunts pendant 2 ans et de la moitié pendant 3 ans et sa pérennisation jusqu'à la majorité des pupilles de la Nation ;**

- la prise en charge de l'éducation des enfants orphelins et de la santé des pupilles de la Nation ;
- la prise en compte des veuves et orphelins des FDS tombés au front dans les recrutements de l'Etat sur mesures nouvelles ;
- la création d'un service psycho-social de suivi des veuves et orphelins des FDS tombés au front.

Suite à ce plaidoyer, sous le leadership du Président du Faso, le gouvernement a engagé la relecture de la loi portant pupille de la Nation et l'ensemble des textes juridiques y relatifs et ce pour plus de protection de la veuve et de l'orphelin.

- **En sa plénière du 10 juin 2022, l'Assemblée Législative de la Transition a adopté la nouvelle loi portant Statut de pupille de la Nation.**

VI. LES AUDIENCES FORAINES

- **Dans l'optique de prévention de la survenance des conflits, le Médiateur du Faso tient chaque année des audiences foraines dans les régions administratives du Burkina Faso au cours desquelles les populations sont sensibilisées afin de renforcer leur citoyenneté en rappelant à chaque fois leur rôle et leur responsabilité dans le maintien de la paix et de la cohésion sociale.**
- **Au titre de l'année en cours, en dépit de la situation sécuritaire qui rend difficile l'accessibilité de certaines régions du pays, le Médiateur du Faso à déjà effectué cinq (5) audiences foraines dans cinq régions du pays.**
- **Dix (10) autres audiences foraines ont été programmées avant la fin de l'année 2023.**

DES IMAGES D'AUDIENCES FORAINES

Conclusion

Conscient du rôle important qu'il doit jouer en cette période de crise, le Médiateur du Faso ne ménage aucun effort pour :

- **Renforcer les capacités de ses collaborateurs pour qu'ils soient plus opérationnels et mieux outillés dans la prévention et la gestion des crises et conflits ;**
- **Renforcer son dispositif de veille institutionnelle de sorte à prévenir les conflits ou à les prendre en charge s'il y a lieu afin de préserver la cohésion sociale (mise en place d'un comité d'auto saisine et de suivi des recommandations du Médiateur du Faso) ;**
- **Sensibiliser les citoyens sur leur rôle et leur responsabilité en temps de crise ;**
- **Renforcer les capacités de certains acteurs étatiques et ceux de la société civile sur les missions de l'institution et son rôle dans la préservation de la paix et de la cohésion sociales.**

Merci pour votre aimable attention !